

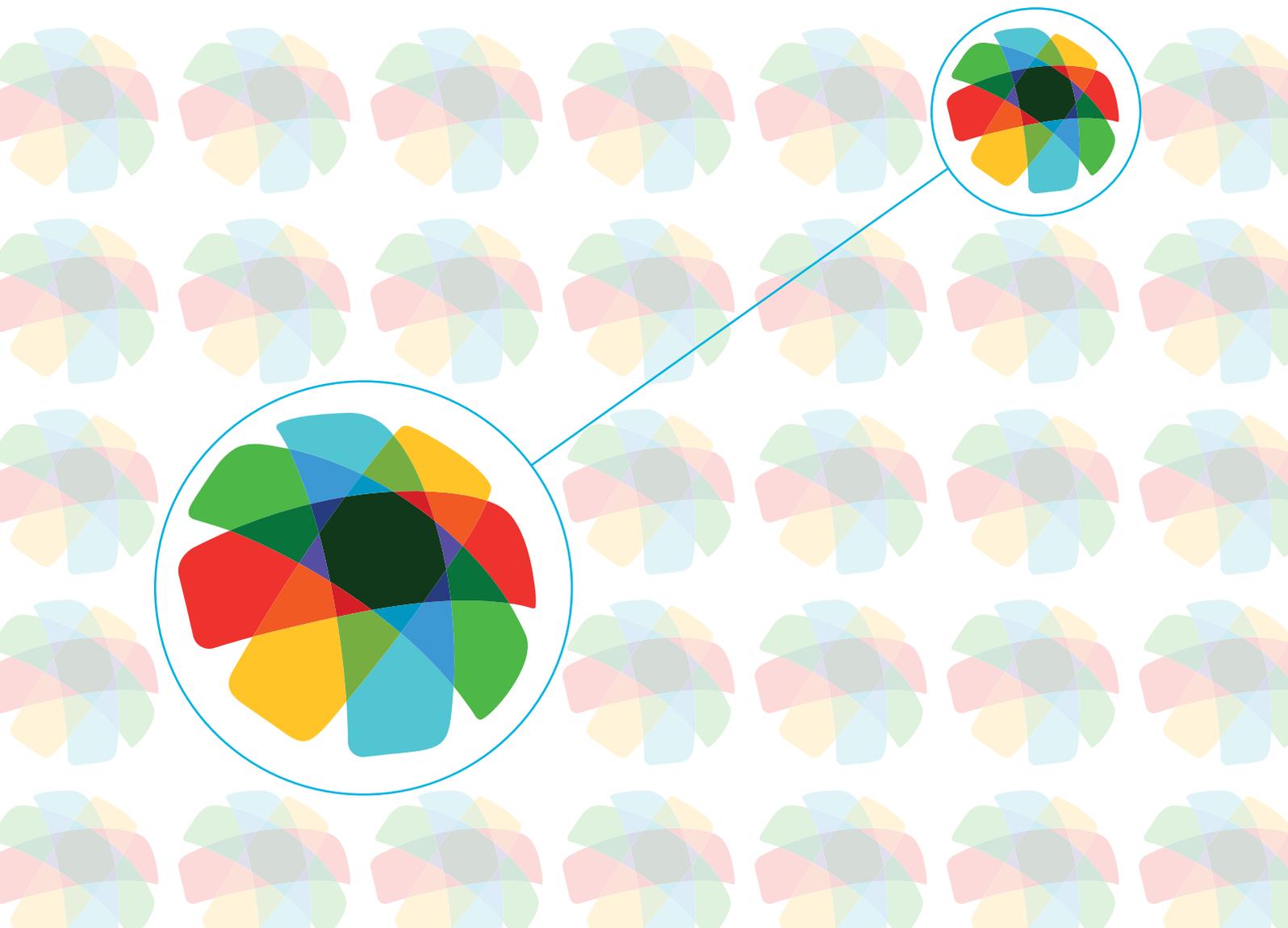


**The
Pandemic
Fund**
FOR A RESILIENT WORLD

THE PANDEMIC FUND:

MÉTHODE DE NOTATION ET DE PONDÉRATION

27 février 2024



THE PANDEMIC FUND: MÉTHODE DE NOTATION ET DE PONDÉRATION¹

La méthode de notation et de pondération sera utilisée par Le Groupe consultatif technique (GCT) pour évaluer les propositions reçues par le Secrétariat du Fonds en réponse au deuxième [appel à propositions](#).² Chaque proposition sera examinée sur la base de facteurs qualitatifs et quantitatifs portant sur les groupes de critères suivants :

- A. [Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement](#)
- B. [Justification, besoins avérés, cohérence avec les priorités et les plans nationaux/régionaux](#)
- C. [Cofinancement, co-investissement et financement global disponible](#)
- D. [Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création](#)

Les critères seront notés individuellement au moyen de questions spécifiques, et les sections se verront attribuer un certain poids conformément aux principes et objectifs du Fonds de lutte contre les pandémies (tableau ci-dessous). Pour être recommandées aux fins de financement, les propositions devraient obtenir une note minimale globale, ainsi qu'une note minimale requise entre 75 et 80 % à chacune des sections. Les conditions minimales, ou seuils, seront définies par le GCT, sur la base de l'analyse des notes individuelles.

¹ Veuillez noter que la version anglaise originale est le document opérationnel et faisant foi aux fins du deuxième Appel à propositions, plutôt que la version traduite. Toute traduction dans une langue autre que l'anglais est mise à disposition de manière informelle et pour des raisons de commodité uniquement, sans que son exactitude ait été vérifiée, et aucun participant au Fonds ne doit se fier à une traduction non anglaise. Les incohérences, ambiguïtés, divergences ou erreurs entre la version anglaise et toute autre version traduite dans une langue autre que l'anglais ne relèvent pas de la responsabilité du Secrétariat ou du Conseil de direction et seront interprétées en faveur du document anglais opérationnel et faisant foi, qui prévaut et l'emporte. Pour toute question d'interprétation ou de clarification de la version anglaise, veuillez contacter pandemicfundcfp@worldbank.org.

² <https://www.worldbank.org/en/programs/financial-intermediary-fund-for-pandemic-prevention-preparedness-and-response-ppr-fif/funding-opportunities>

Section	% de la note totale
A. Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement	25
B. Justification, besoins avérés, cohérence avec les priorités et les plans nationaux/régionaux	25
C. Cofinancement, co-investissement et financement global disponible	15
D. Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création	15
E. Mise en œuvre, suivi et évaluation, cohérence avec le cadre de résultats	20
TOTAL	100%

Les sections suivantes présentent les questions qui guideront l'évaluation et la notation des propositions. Elles visent à garantir une évaluation méthodique et transparente des propositions soumises en réponse au deuxième Appel.

A. Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement (25% du total)

1. La proposition décrit-elle de façon détaillée des activités pertinentes pour les trois domaines prioritaires de l'Appel à propositions (surveillance, systèmes de laboratoire et personnel de santé) et solides sur le plan technique ?
 - Toutes les activités sont solides sur le plan technique ;
 - La plupart des activités sont solides sur le plan technique ;
 - Quelques unes des activités sont solides sur le plan technique ; ou
 - Aucune des activités n'est solide sur le plan technique.

2. La proposition indique-t-elle de quelle manière les activités financées par les ressources demandées au Fonds de lutte contre les pandémies contribueront à renforcer les capacités de base et à atteindre un ou plusieurs des axes d'intervention techniques des évaluations externes conjointes (JEE) (3^e édition de l'outil) et du processus d'évaluation de la Performance des services vétérinaires (PVS) décrits dans le deuxième Appel à propositions dans un ou plusieurs des domaines prioritaires définis ?

- La proposition décrit clairement la manière dont les investissements renforceront les capacités de base dans un ou plusieurs des domaines prioritaires définis ;
- La proposition fournit une description peu claire de la manière dont les investissements renforceront les capacités de base ; ou
- La proposition décrit très mal la manière dont les investissements renforceront les capacités de base.

Plus particulièrement,

a) La proposition indique-t-elle de quelle manière les investissements contribueront aux progrès vers un niveau de capacité démontré (objectif de niveau 4 ou 5) dans un ou plusieurs des axes d'intervention techniques de l'outil de la troisième édition de l'évaluation externe conjointe³ et/ou de la PVS⁴ énumérés ci-dessous :

1. Systèmes de surveillance et d'alerte précoce

- 1.1. JEE D2.1 Fonction de surveillance d'alerte précoce
- 1.2. JEE D2.2 Vérification de l'incident et enquête
- 1.3. JEE D2.3 Analyse et partage de l'information
- 1.4. EEE P4.2 Surveillance de la résistance aux antimicrobiens
- 1.5. JEE P5.1 Surveillance des zoonoses
- 1.6. JEE PoE1 Capacités de base requises en tout temps au niveau des points d'entrée (aéroports, ports et points de passage au sol)
- 1.7. PVS II-3 Quarantaine et sécurité aux frontières
- 1.8. PVS II-4 Surveillance et détection précoce
- 1.9. PVS II-9 Résistance aux antimicrobiens et utilisation d'antimicrobiens

³ <https://www.who.int/publications/i/item/9789240051980>

⁴ <https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/2019-pvs-tool-final.pdf>

2. Systèmes de laboratoire

- 2.1. JEE D1.1 Système d'orientation et de transport des échantillons
- 2.2. JEE D1.2 Système de qualité des laboratoires
- 2.3. JEE D1.3 Modalités des capacités d'essai en laboratoire
- 2.4. JEE D1.4 Réseau national de diagnostic efficace
- 2.5. JEE P7.1 Système pangouvernemental de biosûreté et de biosécurité en place pour les installations humaines, animales et agricoles
- 2.6. JEE P7.2 Formation et pratiques en matière de biosûreté et de biosécurité dans tous les secteurs pertinents (concernant notamment l'homme, l'animal et l'agriculture)
- 2.7. PVS II-1 Diagnostic en laboratoire vétérinaire

3. Renforcement des ressources humaines/du personnel

- 3.1. JEE D3.1 Stratégie multisectorielle en matière de personnel
- 3.2. D3.2 Ressources humaines pour la mise en œuvre du RSI
- 3.3. D.3.3 Formation du personnel
- 3.4. D3.4. Augmentation de la main-d'œuvre pendant un événement de santé publique
- 3.5. PVS I-1 Personnel professionnel et technique des Services vétérinaires
- 3.6. PVS I-2 Compétence et formation des vétérinaires et paraprofessionnels vétérinaires
- 3.7. PVS I-3 Formation continue

Ou

- b) En l'absence de référence claire aux capacités de base en lien avec les JEE ou PVS, la proposition indique-t-elle de quelle manière les investissements, y compris ceux dont le financement est demandé au titre du Fonds, contribueront à renforcer les capacités de base dans le cadre d'une ou de plusieurs des priorités définies (conformément à la Note d'orientation à l'intention des candidats⁵) ?

⁵ Les candidats doivent s'assurer que leur proposition tient compte des exigences énoncées dans ladite Note d'orientation <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/8fa20db71c206d37ffbb1b8fe1f111-0390072023/original/Pandemic-Fund-2nd-Call-for-Proposals-Guidance-Note-Dec-22-2023.pdf>

1. Instruments stratégiques, juridiques et normatifs pour la mise en œuvre des normes du RSI et de l'OMSA
 2. Coordination du RSI, fonctions et activités de sensibilisation du point focal national pour le RSI, mécanisme de coordination de l'approche « Un monde, une santé »
 3. Financements
 4. Systèmes de laboratoire
 5. Surveillance et détection précoce
 6. Ressources humaines liées à la santé humaine et animale
 7. Gestion des urgences sanitaires
 8. Augmentation de la main-d'œuvre lors d'un événement de santé publique ou d'événements qui nécessiteraient une intervention de santé publique (par exemple, des rassemblements de masse, des catastrophes naturelles)
 9. Fourniture de services de santé
 10. Fourniture de services de santé animale
 11. Lutte anti-infectieuse
 12. Prévention, contrôle et éradication des maladies animales
 13. Communication sur les risques et participation communautaire (RCCE)
 14. Santé aux points d'entrée et aux frontières
 15. Sécurité sanitaire des aliments
 16. Résistance aux antimicrobiens (AMR)
 17. Autres (préciser)
-
- 3.** La proposition comprend-elle des activités qui contribueront également aux progrès dans d'autres domaines décrits dans le Cadre de résultats du Fonds, domaines liés et ceux décrits ci-dessous (le cas échéant) :
 1. Lutte anti-infectieuse (IPC)
 - 1.1. R4.1 - Programmes de lutte anti-infectieuse
 - 1.2. R4.2 - Surveillance des infections associées aux soins (IAS)
 - 1.3. R4.3 - Environnement sûr dans les établissements de santé

2. Communication sur les risques et participation communautaire (RCCE)
 - 2.1. R5.1 - Système de RCCE pour les situations d'urgence
 - 2.2. R5.2 - Communication sur les risques
 - 2.3. R5.3 - Participation communautaire

3. Capacités supplémentaires liées aux zoonoses
 - 3.1. P5.2 - Riposte aux zoonoses
 - 3.2. P5.3 - Pratiques saines de production animale
 - 3.3. PVS II-6 Prévention, contrôle et éradication des maladies

4. Gestion des urgences sanitaires [y compris les contre-mesures médicales]
 - 4.1. R1.1 - Évaluation des risques et préparation aux situations d'urgence
 - 4.2. R1.2 - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP)
 - 4.3. R1.3 - Gestion des réponses aux urgences sanitaires
 - 4.4. R1.4 - Activation et coordination du personnel et des équipes de santé en cas d'urgence de santé publique
 - 4.5. R1.5 - Logistique d'urgence et gestion de la chaîne d'approvisionnement
R3.3 - Continuité des services de santé essentiels (SSE)
 - 4.6. PoE 2 - Interventions de santé publique aux points d'entrée

5. Vaccination [y compris les capacités de vaccination de masse]
 - 5.1. P8.1- Couverture vaccinale (rougeole) dans le cadre du programme national
 - 5.2. P8.2 - Accès et administration des vaccins au niveau national
 - 5.3. P8.3 - Vaccination de masse contre les épidémies de maladies évitables par la vaccination

6. Autre (veuillez préciser)

4. La proposition présente-t-elle une théorie du changement⁶ claire sur la manière dont les ressources demandées (financement du Fonds, parallèlement au cofinancement et au co-investissement) et les activités proposées renforceront la PPR aux pandémies, y compris un ensemble de résultats attendus qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais ?
- Cohérence totale entre les ressources demandées et les activités proposées, avec des domaines d'impact clairement définis ;
 - Cohérence presque totale entre les ressources demandées et les activités proposées, avec des domaines d'impact clairement définis ;
 - Cohérence partielle entre les ressources demandées et les activités proposées, les activités manquantes étant toutefois susceptibles de compromettre la capacité du projet à avoir l'impact attendu dans les domaines spécifiés ; ou
 - Aucune cohérence entre les ressources demandées et les activités proposées, les activités manquantes compromettant la capacité du projet à avoir l'impact attendu dans les domaines spécifiés.

B. Justification, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales (25% du total)

5. Sur quelle(s) évaluation(s) la proposition s'appuie-t-elle ? Le ou les pays ont-ils :
- réalisé une évaluation externe conjointe ? Oui/Non. Au cours de l'année _____
 - préparé un SPAR ? Oui/Non. Au cours de l'année _____
 - réalisé une évaluation PVS ou PVS-GAP ? Oui/Non. Au cours de l'année _____
 - procédé à un examen a posteriori ? Oui/Non. Au cours de l'année _____
 - Autres évaluations nationales et/ou régionales pertinentes ? Oui/Non.
Fournir des détails _____

Et

- La proposition fournit-elle un résumé clair et complet des évaluations pour les aspects liés aux trois domaines prioritaires du présent Appel à propositions (surveillance, systèmes de laboratoire et personnel) ? ou
- La proposition ne fournit qu'un résumé partiel des évaluations ?

⁶ Une théorie du changement est une méthode qui explique la manière dont une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments factuels existants. Une théorie du changement détaillée guide l'élaboration de programmes dans une démarche rationnelle et fondée sur des données probantes, les hypothèses et les risques étant clairement analysés et décrits.

6. Ces évaluations débouchent-elles sur un plan national ou des plans nationaux qui identifie(nt) clairement les lacunes en matière de PPR et les priorités ?
- Préparation/mise à jour d'un PANSS ? Oui/Non. Au cours de l'année _____
 - Organisation d'un atelier national de transition et préparation d'une feuille de route ? Oui/Non. Au cours de l'année _____
 - Autres évaluations nationales et/ou régionales pertinentes ? Oui/Non. Fournir des détails _____

Et

- La proposition définit-elle des priorités pertinentes et aligne-t-elle fortement ses objectifs sur les priorités définies ? ou
 - La proposition définit des priorités, mais n'aligne que partiellement ses objectifs sur les priorités définies ?
7. La proposition décrit-elle en quoi elle complète d'autres initiatives/activités en cours dans les domaines prioritaires relevant du champ d'application du présent Appel à propositions au niveau national [ou régional] ?
- clairement décrit dans la proposition, où d'autres initiatives pertinentes sont présentées et leur complémentarité avec la proposition est expliquée ;
 - partiellement décrit dans la proposition ;
 - à peine esquissé dans la proposition ; ou
 - sans objet et une justification a été apportée.
8. La proposition s'appuie-t-elle sur d'autres initiatives prioritaires du programme d'action national ou régional en matière de PPR aux pandémies, telles que les soins de santé primaires (SSP), la réforme des RHS, les soins de santé communautaires, entre autres ?
- La proposition renforce clairement les systèmes et programmes déjà en place dans le cadre des initiatives nationales et régionales de PPR aux pandémies et s'y appuient, en mettant particulièrement en relief plusieurs domaines ;
 - La proposition pourrait renforcer les systèmes et programmes déjà en place dans le cadre des initiatives nationales ou régionales de PPR aux pandémies, mais ne met pas clairement en évidence les domaines de synergie ; ou
 - Sans objet et une justification valable a été apportée.

C. Cofinancement, Co-investissement et financement global disponible (15% du total)

9. La proposition prévoit-elle un cofinancement⁷ qui sera mobilisé auprès des organismes de mise en œuvre ou d'autres entités (telles, *par exemple*, des organismes bilatéraux, des organisations philanthropiques, etc.) pour compléter le financement demandé au Fonds et soutenir les activités du projet ? *En d'autres termes*, quel est le montant du cofinancement (en dollars) ? Quel est le ratio du montant du financement du Fonds sur le montant total des cofinancements mobilisés ? (N.B. : Si le cofinancement est « en nature », la proposition doit indiquer les valeurs imputées en dollars). Les candidats sont également priés de décrire en quoi ce cofinancement est complémentaire et lié au financement du Fonds.
- La valeur totale (valeur en nature et valeur monétaire clairement indiquées dans la proposition) du cofinancement disponible est supérieure à la valeur du financement demandé au Fonds ;
 - La valeur totale (valeur en nature et valeur monétaire) du cofinancement est égale à la valeur du financement demandé au Fonds ;
 - La valeur totale (valeur en nature et valeur monétaire) du cofinancement disponible est inférieure à la valeur du financement demandé au Fonds ; ou
 - Seules les contributions en nature sont disponibles ; il n'y a pas de cofinancement monétaire.
10. Les différents engagements au titre du cofinancement sont-ils clairement indiqués dans la proposition – *c'est-à-dire*, le montant attendu de chaque organisme de mise en œuvre participant et d'autres entités (telles que, *par exemple*, les organismes bilatéraux, les organisations philanthropiques, etc.) et pour quelles activités proposées ?
- Tous les engagements au titre du cofinancement sont clairement décrits et ventilés par organisme de mise en œuvre et par activité ;
 - Les engagements au titre du cofinancement sont mal décrits, ventilés par organisme de mise en œuvre et par activité ; ou
 - Les engagements au titre du cofinancement ne sont pas clairement décrits, et ne sont pas non plus ventilés par organisme de mise en œuvre et par activité ;

⁷ Défini conformément aux Principes directeurs du Conseil de direction relatifs au cofinancement, au co-investissement et à l'appropriation par les pays.

- 11.** Le montant ou les montants du co-investissement⁸ sont-ils clairement indiqués dans la proposition et, s'ils sont disponibles, sont-ils clairement reliés aux activités du projet ? Les candidats sont également invités à décrire en quoi ce co-investissement est complémentaire et lié au financement du Fonds de lutte contre les pandémies.
- Les montants des co-investissements sont clairement détaillés dans les tableaux des coûts figurant dans la proposition et reliés aux activités du projet ;
 - Les montants des co-investissements sont partiellement détaillés dans les tableaux des coûts figurant dans la proposition et reliés aux activités du projet ;
 - Les montants des co-investissements ne sont pas clairement détaillés dans les tableaux des coûts figurant dans la proposition et ne sont pas reliés aux activités du projet ; ou
 - Sans objet et justification apportée (par exemple, surendettement ou risque élevé de surendettement⁹)
- 12.** La proposition comprend-elle un plan clair de co-investissement financier et stratégique/en nature pour accompagner les activités pendant la période du projet ? Si le pays est en situation de surendettement ou menace sérieusement de l'être¹⁰, il n'y a pas d'obligation de co-investissement financier. Existe-t-il des plans de co-investissement stratégique/en nature clairs pour accompagner les activités pendant la période du projet ?
- Il est très certain que les co-investissements annoncés pour accompagner les différentes activités, telles que présentées dans la proposition, se concrétiseront ;
 - Il est modérément certain que les co-investissements annoncés pour accompagner les différentes activités, telles que présentées dans la proposition, se concrétiseront ; ou
 - Il est peu ou pas certain que les co-investissements annoncés pour accompagner les différentes activités, telles que présentées dans la proposition, se concrétiseront.

⁸ Défini conformément aux Principes directeurs du Conseil de direction relatifs au cofinancement, au co-investissement et à l'appropriation par les pays.

⁹ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>

¹⁰ Vous trouverez la liste des pays à cette adresse : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>

- 13.** La proposition garantit-elle l'efficacité technique et l'efficacité dans l'allocation des ressources, notamment en hiérarchisant l'utilisation des ressources de manière efficace pour atteindre les résultats convenus¹¹, conformément aux principes d'optimisation des ressources ?¹² Garantit-elle que le gros des financements va aux bénéficiaires ?
- L'accent est clairement mis sur l'efficacité technique et l'efficacité dans l'allocation des ressources tout au long de la proposition, qui maximise les ressources allouées aux bénéficiaires ; ou
 - L'accent est peu mis sur l'efficacité technique et l'efficacité dans l'allocation des ressources tout au long de la proposition, les ressources allouées aux organismes de mise en œuvre sont excessives, ou des ressources limitées/insuffisantes sont allouées aux bénéficiaires

D. Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création (15% du total)

- 14.** La Proposition a-t-elle été élaborée dans le cadre d'un processus accepté et piloté par le pays, le groupe de pays ou l'organisation régionale ? et la proposition indique-t-elle clairement qu'ils continueront de diriger le processus tout au long de la mise en œuvre ?
- Oui - la proposition présente des arguments convaincants ;
 - Non - la proposition n'est pas convaincante ; ou
 - Sans objet et justification apportée par le candidat (*par exemple*, le pays est jugé en situation de fragilité, de conflit et de violence, (FCS)¹³ ou considéré comme un environnement opérationnel difficile).
- 15.** La proposition démontre-t-elle que les pays ou organisations régionales pourront pérenniser, à terme, les résultats ou progrès enregistrés dans le renforcement de la PPR grâce au projet ?

11 L'efficacité dans l'allocation des ressources désigne la façon dont différents apports de ressources sont combinés pour produire un ensemble de différents extrants. L'efficacité technique, quant à elle, vise à réaliser le maximum à un coût minimum.

12 En clair, une utilisation efficace, efficace et économique des ressources, basée sur l'évaluation des coûts et avantages pertinents, ainsi que sur une évaluation des risques, le cas échéant. World Bank Guidance on Value for Money: Achieving VfM in Investment Projects Financed by the World Bank <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/274711479159288956-0290022017/original/GuidanceNoteonValueforMoney.pdf>

13 Voir <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/608a53dd83f21ef6712b5dfef050b00b-0090082023/original/FCListFY24-final.pdf>

- Description claire de la durabilité -- *par exemple*, en ce qui concerne les co-investissements prévus et/ou les engagements stratégiques/ une description claire de la façon dont les résultats/progrès réalisés grâce au projet seront pérennisés et/ou renforcés, et financés, au fil du temps, après l'achèvement du projet ;
 - Description sommaire de la durabilité -- *par exemple*, une description superficielle des co-investissements prévus (en nature et monétaires) et/ou des engagements stratégiques/ une brève description de la façon dont les résultats/progrès réalisés grâce au projet seront pérennisés et/ou renforcés, et financés, au fil du temps, après l'achèvement du projet ;
 - Description peu claire de la durabilité -- *par exemple*, une description peu claire des co-investissements prévus (en nature et monétaires) et/ou des engagements stratégiques/ une description peu claire de la façon dont les résultats/progrès réalisés grâce au projet seront pérennisés et/ou renforcés, et financés, au fil du temps, après l'achèvement du projet ; ou
 - Sans objet et justification apportée par le candidat.
- 16.** La proposition réunit-elle des organisations de la société civile importantes, des organisations communautaires et d'autres acteurs de la PPR aux pandémies (notamment pour la santé humaine, animale et environnementale) afin de garantir que le(s) candidat(s) et les partenaires adoptent une approche cohérente, créée de concert et coordonnée par leurs soins (*par exemple*, en appuyant les apports des différents partenaires sur une stratégie ou un plan gouvernemental(e)), et explique-t-elle de façon convaincante de quelle manière cette coordination a été faite et sera poursuivie tout au long de la mise en œuvre ?
- La proposition présente des éléments probants et décrit clairement de façon convaincante de quelle manière elle a été co-crée et coordonnée pour garantir une approche cohérente entre le candidat et les partenaires de la société civile ; elle indique comment les partenaires ont travaillé ensemble pour soutenir la stratégie gouvernementale, comment de nouvelles mesures et de nouveaux engagements publics ont été suscités, etc. La proposition décrit tout aussi clairement la manière dont la coordination sera assurée tout au long de la mise en œuvre ;
 - La proposition présente quelques éléments probants et décrit quelque peu de quelle manière elle a été co-crée et coordonnée pour garantir une approche cohérente entre le candidat et les partenaires de la société civile ; elle indique comment les partenaires ont travaillé ensemble pour soutenir la stratégie gouvernementale, comment de nouvelles mesures et de nouveaux engagements publics ont été suscités, etc. La proposition décrit aussi la manière dont la coordination sera assurée tout au long de la mise en œuvre ;

- La proposition ne présente aucun élément probant et ne décrit ni clairement ni de façon convaincante de quelle manière elle a été co-crée et coordonnée pour garantir une approche cohérente entre le candidat et les partenaires de la société civile ; elle n'indique pas comment les partenaires ont travaillé ensemble pour soutenir la stratégie gouvernementale, ni comment de nouvelles mesures et de nouveaux engagements publics ont été suscités, etc. La proposition ne décrit pas non plus de façon claire ou convaincante la manière dont la coordination sera assurée tout au long de la mise en œuvre ; ou
 - Sans objet et une justification valable a été apportée par le candidat.
- 17.** La proposition donne-t-elle les raisons de la participation de l'organisme de mise en œuvre et décrit-elle son rôle envisagé dans le projet ?
- **Oui.** La proposition et le plan de mise en œuvre subséquent justifient clairement la participation de l'organisme de mise en œuvre, de préférence deux ou plusieurs organismes de mise en œuvre, associant une banque multilatérale et un partenaire technique ; ou
 - **Non.** La proposition et le plan de mise en œuvre subséquent ne justifient pas clairement la participation de l'organisme de mise en œuvre.
- 18.** La proposition a-t-elle été élaborée de manière à intégrer plusieurs secteurs pertinents (*par exemple*, la santé humaine, animale et environnementale, l'éducation, la protection sociale et l'emploi), guidée par les principes de l'approche «Un monde, une santé»¹⁴, et ces secteurs participent-ils à la mise en œuvre avec des fonctions et des responsabilités clairement définies ?
- **Oui.** La proposition et la mise en œuvre ultérieure intègrent tous les secteurs concernés ;
 - La proposition et la mise en œuvre ultérieure intègrent certains secteurs concernés ;
 - **Non.** La proposition et la mise en œuvre ultérieure prévoient une participation minimale des secteurs concernés ; ou
 - Sans objet et une justification valable a été apportée par le candidat.

¹⁴ Vous pouvez consulter le document intitulé : One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP), <https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537>

- 19.** Le projet a-t-il été élaboré de manière à intégrer les sexospécificités et les populations vulnérables, et à aborder la question des droits humains et plus généralement celle de l'équité ? Les propositions devraient comprendre un ensemble concret de mesures visant à remédier à ces problèmes (ce qu'il faut faire) ainsi qu'un plan sur la façon dont ces mesures seront mises en œuvre (comment le faire) afin d'intégrer la parité hommes-femmes et plus généralement l'équité dans les capacités sélectionnées en matière de PPR¹⁵.
- L'égalité des genres, les groupes vivant en situation de vulnérabilité, les droits de l'homme et plus généralement les questions d'équité sont des éléments fondamentaux abordés clairement tout au long de la proposition ;
 - L'égalité des genres, les groupes vivant en situation de vulnérabilité, les droits de l'homme et plus généralement les questions d'équité semblent être des éléments fondamentaux, mais ils sont peu abordés dans la proposition ;
 - L'égalité des genres, les groupes vivant en situation de vulnérabilité, les droits de l'homme et plus généralement les questions d'équité ne semblent pas être des éléments fondamentaux et ils sont peu ou pas abordés dans la proposition ; ou
 - Sans objet et une justification valable a été apportée par le candidat.

E. Mise en œuvre, suivi et évaluation (20% du total)

- 20.** La proposition décrit-elle un plan présentant les résultats escomptés reliés au Cadre de résultats du Fonds et mis en cohérence avec ce dernier et comprenant des indicateurs au niveau du projet ?
- La proposition décrit un plan présentant les résultats escomptés qui sont reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ;
 - La proposition décrit un plan présentant les résultats escomptés qui sont quelque peu reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
 - La proposition ne comporte aucun plan détaillé, les résultats escomptés sont mal reliés au Cadre de résultats du Fonds ou il n'y a pas d'indicateurs au niveau du projet.

¹⁵ Voir les orientations données dans le Gender in Preparedness and Response Toolkit (GENPAR), par exemple. <https://www.genderandcovid-19.org/resources/gender-in-preparedness-and-response-toolkit-genpar/>

- 21.** La proposition comprend-elle un plan clair indiquant de quelle manière et à quel moment le suivi et l'évaluation seront réalisés pour le projet, y compris les activités spécifiques soutenues par le financement, ainsi que la manière dont les apprentissages se dérouleront et quels processus seront utilisés pour vérifier si les progrès sont ou ne sont pas en bonne voie ?
- Il existe un plan clair qui montre pleinement comment les réalisations et les résultats à court, moyen et long terme seront suivis et évalués par rapport à des objectifs clairement définis, et présente un mécanisme de retour d'informations sur les enseignements tirés ;
 - Il existe un plan clair, mais qui ne montre que partiellement comment les réalisations et les résultats à court, moyen et long terme seront suivis et évalués, et ne présente que partiellement le mécanisme de retour d'informations sur les enseignements tirés ;
 - Le plan n'est pas clair et ne démontre pas suffisamment les réalisations et les résultats à court, moyen et long terme par rapport à des objectifs clairement définis et il n'indique pas non plus clairement les modalités de suivi et d'évaluation ni ne décrit le mécanisme de retour d'informations sur les enseignements tirés.
- 22.** La proposition indique-t-elle comment, au cours du processus de mise en œuvre du projet, il y aura une répartition claire des tâches concernant les activités, l'établissement de rapports et la reddition de comptes au sein et entre les pays (le cas échéant), les organismes de mise en œuvre et les partenaires d'exécution ?
- Toutes les activités et responsabilités sont clairement définies dans la proposition, y compris pour les partenaires d'exécution ;
 - La plupart des activités et des responsabilités sont clairement définies dans la proposition ; ou
 - Peu d'activités et de responsabilités sont définies dans la proposition.
- 23.** La proposition présente-t-elle clairement les principaux risques liés à la mise en œuvre (*par exemple*, les risques politiques et de gouvernance, la conception technique du projet ou du programme, les stratégies et politiques sectorielles, les capacités institutionnelles de mise en œuvre et de pérennisation, les risques fiduciaires), y compris la façon dont ils seront gérés et atténués ?¹⁶
- La proposition comprend un examen complet et détaillé des risques prévisibles ;
 - Certains risques prévisibles sont décrits dans la proposition ; ou
 - Les risques ne sont pas suffisamment décrits dans la proposition.

¹⁶ Selon le Manuel des opérations (paragraphe 20), chaque organisme de mise en œuvre est chargé de la gestion des risques associés aux projets qu'il met en œuvre et de la présentation de rapports sur lesdits risques et les mesures d'atténuation, le cas échéant, conformément à ses politiques et procédures, dans le cadre de ses rapports annuels sur l'état d'avancement et les résultats.

24. La proposition décrit-elle clairement comment seront gérées les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, y compris la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, la protection des enfants, comment seront atténués les préjudices fondés sur le sexe, l'origine ethnique, comment seront traités la vulnérabilité ou la marginalisation des groupes, le partage des données, la gouvernance et d'autres aspects pertinents, en se conformant aux politiques et procédures de chaque organisme de mise en œuvre ?

- Les mesures de sauvegarde sont prises en compte de manière exhaustive et clairement énoncées ;
- Certaines mesures de sauvegarde sont prises en compte et présentées dans la proposition ; ou
- Les mesures de sauvegarde ne sont pas suffisamment prises en compte ni présentées dans la proposition.